

VILLE DE VERTOU

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

Le 13 novembre 2015, la convocation suivante a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal :

Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le **jeudi 19 novembre 2015, à 18 heures**, en l'Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour ainsi que des projets de délibérations ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

ORDRE DU JOUR

Informations

Approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2015

Délibérations

Intercommunalité

- 1 Avis sur le projet de schéma de coopération et de mutualisation de la métropole nantaise
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND
- 2 Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Finances – Ressources humaines

- 3 Débat d'orientation budgétaire 2016
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO
- 4 Créances éteintes suite à procédure de liquidation judiciaire et de surendettement
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO
- 5 Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget Principal
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

Equipement - Environnement - Travaux - Aménagement

- 6 Construction DOJO : lot 4 : validation des pénalités définitives
RAPPORTEUR : Benoît LOIRET
- 7 Acquisition auprès de Monsieur Paul Martin de parcelles sises la Bretonnière
RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

Famille et solidarité

- 8 Ecoles publiques : subventions pédagogiques année scolaire 2015/2016
RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

Sports, culture, animations

- 9 Horloge de l'église St Martin – Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

. Questions Orales

. Informations diverses

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 19 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – M. LALANDE – Mme HIRN – MM HIERNARD – BARDOUL - Mmes BOMARD – FONTENEAU – LERAY – ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS - RABERGEAU - DECROIX – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mmes PEIGNON – COAT-PROU – MM DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur BAHUAUT, pouvoir Monsieur RIALLAND
- Monsieur GARNIER, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Monsieur DECROIX
- Madame de LESQUEN, pouvoir Madame ALBERT (arrivée à 18h43)

Secrétaires de Séance : Monsieur RABERGEAU – Madame HIRN

Monsieur le maire introduit la séance en faisant référence à la gravité des évènements de ces derniers jours. Il précise que les chefs de file d'opposition et lui-même se sont mis d'accord pour faire une déclaration commune. Il suggère que la lecture soit faite par la plus jeune conseillère municipale de l'assemblée.

Lecture par Madame Flach'un

Nous, conseillers municipaux, réaffirmons unanimement la solidarité des vertaviens et notre attachement à une République une et indivisible.

En effet, vendredi dernier, notre Pays a vécu le pire attentat terroriste depuis 1945 faisant 129 morts et des centaines de blessés.

Ce choc pour la France s'ajoute évidemment à la peine que nous avons ressentie à plusieurs reprises durant l'année 2015.

Au lendemain du deuil national et de la minute de silence respectée lundi midi, les élus municipaux tiennent, à l'occasion de cette séance du Conseil Municipal et en dehors des débats relatifs aux causes de ces actes et aux solutions à apporter, à exprimer un message d'unité dans un esprit démocratique et républicain.

Cette unité vertavienne est le reflet de l'unité nationale impulsée par le Président de la République et tellement nécessaire pour traverser cette épreuve avec dignité et raison. C'est tout le sens que nous voulons donner à cette minute de silence.

Dignité car c'est notre devoir de rendre hommage aux nombreuses victimes et à leurs familles, toutes innocentes face à cette barbarie injustifiable. Les pensées de la Communauté vertavienne les accompagnent.

C'est aussi une dignité à l'égard de tous les services publics mobilisés dans ces opérations d'urgence pour les remercier et les encourager dans leurs missions : de sécurité, de soin, d'accompagnement psychologique notamment. Le professionnalisme et le dévouement qui les animent sont des ressources vitales pour notre Pays.

Notre unité doit également être le fondement de la **Raison**. Devant cette attaque destinée à nous terroriser, à nous fragiliser et à nous diviser, la raison nous aide à prendre nos responsabilités quant à la gestion des suites de ces événements et à agir efficacement à tous les niveaux.

La Raison se traduit par le rappel de nos valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité qui représentent les piliers de notre Communauté Nationale.

Cette devise nous rassemble et nous donne la force de combattre nos adversaires et surtout de croire en notre avenir, en celui de la France et de ce qu'elle incarne de démocratie, d'humanité et de paix.

La Vie est plus forte que tout !

L'ensemble des membres présents observent une minute de silence.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2015.

Madame Héridel précise que le commentaire porté page 37 se rapporte en réalité à la délibération suivante sur laquelle elle est intervenue.

Page 33 : tarification solidaire, Monsieur Gouty demande que les propositions qu'il a formulées apparaissent, soit la gratuité complète.

ADOpte A L'UNANIMITE.

INFORMATION : 1

OBJET : Foire intercantonale de Vertou

RAPPORTEUR : Michèle LE STER

En 2015, la Foire Intercantonale de Vertou a fêté son 60ème anniversaire.

La rétrospective proposée lors de cette édition a permis de se pencher sur l'évolution de cette manifestation dont l'objectif initial était centré sur la valorisation de l'économie locale (artisanat, commerce, agriculture et viticulture).

Cependant, malgré la célébration de ce 60ème anniversaire, la mobilisation des exposants et des visiteurs est restée stable (6500 visiteurs)

Au travers des échanges avec les exposants, ceux-ci ont expliqué que le « format foire » ne correspondait plus aux nouveaux modes de communication et la plupart sont déçus par le peu de contacts pris sur la foire.

Ce désintérêt des exposants, partenaires et visiteurs révélé au fil des ans a été pris en compte au regard des moyens financiers, humains et matériels que la Ville consacre à cet événement. Une étude d'impact a été conduite auprès du public vertavien afin d'objectiver l'écho de la foire auprès des habitants, tant en termes de fréquentation, de renommée que d'actes de consommation en découlant.

Les conclusions sont les suivantes :

- seules 30% des personnes interrogées sont allées à la foire régulièrement (plus de 60% n'y sont jamais allées alors qu'elles connaissent l'événement à 73%).
- 80% des personnes interrogées n'ont jamais travaillé avec un exposant rencontré à la foire.
- 60% des personnes ne viendront pas à la foire 2016.

Après de longs échanges, le Maire et son équipe avec l'ensemble des villes partenaires, se sont prononcés pour la non reconduction de la foire dès 2016 en faveur d'une alternative plus adaptée aux objectifs d'animation et de dynamisme artisanal, commercial et agricole de la ville qui reste à construire avec les partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

INFORMATION : 2

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Liste des marchés attribués depuis le 8 octobre 2015.

Conformément aux articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Pour information, les procédures formalisées sont également indiquées.

N° marché	Procédure	OBJET	TITULAIRE	MONTANT (€ TTC)
15S0019	PA	Construction d'un skatepark béton au parc du Loiry	HEUDE Bâtiment	154 992,00
15S0020	PA	Fourniture et installation d'une mini-rampe à Beautour	HOVERALL	74 700,00
15S0024	PA	Mission SPS relative à diverses opérations de travaux . Lot 1 – Aménagement de locaux dans les anciens logements de l'école Henri Lesage . Lot 2 – Aménagement de locaux au CCAS . Lot 3 – Aménagement de locaux au Centre Médico Social . Lot 4 – Réaménagement et mise aux normes de la chaufferie du gymnase G2	ACI BUREAU VERITAS ACI AUDATIS	1 209,60 1 322,40 1 857,60 883,20

15S00 25	PA	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le curage de deux plans d'eau . Lot 1 – Plan d'eau du Loiry . Lot 2 – Plan d'eau du lotissement de la Douve	SEGI SEGI	20 640,00 18 228,00
15S00 26	PA	Restauration de l'église de Vertou – Relance du lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille	LEFEVRE	267 495,24
15S00 27	PA	Réalisation d'un mur, rue Jeanne d'Arc à Vertou	ID VERDE	22 248,97

* PA = Marché à Procédure Adaptée

* AOO = Appel d'Offres Ouvert

* MN = Marché Négocié

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

INFORMATION : 3

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Réalisation de deux terrains de football synthétiques, construction de vestiaires et extension d'un gymnase au stade Raymond Durand, à Vertou

Dans le cadre de l'opération Raymond Durand, des modifications de travaux ont entraîné des plus-values.

Les différents avenants suivants ont donc été passés :

Lots	Titulaires	Montant initial (HT)	Montant final (HT)	Pourcentage	Objet de (ou des) (l')avenant(s)
Lot n°2 – Désamiantage	HYGEPUR	15 273,05 €	15 942,45 €	+ 4,38%	Plus-value de 669,40 € HT correspondant à la fourniture d'un groupe électrogène.
Lot n°10 – Menuiseries intérieures	SUBILEAU	94 920,67 €	95 360,71 €	+ 0,46%	Plus-value de 440,04 € HT corollaire à l'élargissement de deux portes intérieures, de 1,40 à 2 mètres, pour permettre le passage des palettes de cibles.
Lot n°18 – Plomberie	FORCENERGIE	128 900,80 €	129 411,68 €	+ 0,4%	Plus-value de 510,88 € HT, correspondant à la mise en place d'un raccordement eau froide depuis la chaufferie.

Ces avenants représentant par lot un pourcentage d'augmentation inférieur à 5%, ils n'ont pas été soumis à l'avis de la Commission d'Attribution des Travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

DELIBERATION : 1

OBJET : Elaboration du schéma départemental de coopération intercommunale

RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

EXPOSE

Chaque département doit se doter, avant le 31 mars 2016 selon le calendrier fixé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Les articles 35 et 40 de la loi NOTRe permettent au représentant de l'Etat de proposer, dès après l'adoption du schéma, des créations, modifications de périmètres et fusions d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que des dissolutions, des modifications de périmètre ou des fusions de syndicats et syndicats mixtes fermés.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des communes et structures intercommunales de la Loire-Atlantique est consulté pour se prononcer sur le projet d'élaboration de ce nouveau schéma. Si la proposition recueille la majorité requise alors le préfet pourra prononcer par arrêté préfectoral la dissolution, la création, la modification de périmètre ou la fusion à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le département de Loire-Atlantique, les réflexions initiées depuis le mois de juin 2014 par le préfet de région au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), où siègent les représentants des communes et intercommunalités, se sont poursuivies par groupes d'études géographiques, complétées par des rencontres bilatérales et ont permis d'interroger les projets de territoire. Les enjeux ont été clairement posés et les objectifs partagés avec l'ensemble des élus pour rechercher les meilleures évolutions possibles.

Au vu de ce travail collaboratif, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le projet d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale sous réserve que ces regroupements se fassent uniquement avec le consentement des Maires et des Présidents d'intercommunalités concernés.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

- donne un avis favorable au projet d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale sous réserve que ces regroupements se fassent uniquement avec le consentement des Maires et des Présidents d'intercommunalités concernés

- autorise le maire ou son représentant à accomplir les éventuelles formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gouty profite de cette question pour préciser que la loi NOTRe marque l'intention d'une « re-centralisation » au détriment des communes et de leurs établissements publics. Les fusions sont nombreuses entre communes ou EPCI. Monsieur Gouty appuie sur la tentative de fusion des 28 communes en 2013, projet échoué à l'époque. Il marque son opposition à cette démarche et à la philosophie qui l'anime. L'éloignement des citoyens des lieux de décision en est l'une des conséquences, par ailleurs la démarche est antidémocratique puisqu'elle s'appuie sur le seul aval des maires. Il est indispensable que les habitants et les personnels territoriaux soient sollicités. Il demande référendum et débat avec les personnels, et indique qu'il votera contre.

Le maire indique que chacun à son niveau de responsabilité doit assumer son rôle, les élus sont investis de la légitimité démocratique, il leur revient de décider.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.**

DELIBERATION : 2

OBJET : Avis sur le projet de schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise

RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

EXPOSE

Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec les communes de l'agglomération sous diverses formes (transferts de compétences, mise à disposition de services, prestations de services,...).

Dans le cadre du Pacte Métropolitain, la réflexion sur le renforcement des mutualisations et coopérations à l'échelle de la Métropole a été relancée en novembre 2014. La démarche menée début 2015 avec les Maires des communes et les Directeurs Généraux des Services (DGS) a permis de préciser les objectifs attendus en la matière et d'identifier les sujets prioritaires. Dans un contexte économique contraint, l'objectif est de renforcer la transversalité et l'efficacité pour un service à l'utilisateur toujours amélioré. Ainsi, le schéma de coopération et de mutualisation doit permettre de renforcer les mutualisations avec la Métropole et les coopérations entre les communes mais aussi de développer le recours aux groupements de commandes et les réseaux professionnels. Les chantiers prioritaires ont été validés en conférence des maires du 12 juin.

Le projet de schéma de coopération et de mutualisation rappelle les enjeux et le cadre juridique, dresse un état des lieux des mutualisations existantes, présente les chantiers prioritaires retenus et précise la gouvernance mise en place.

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il vous est soumis pour avis, dans la perspective d'une approbation lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- donne un avis positif au projet de schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gouty s'exprime dans la continuité de son propos précédent. Le terme mutualisation et rationalisation vise le plus souvent à des réductions de personnel et précise qu'il ne votera pas ce texte.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.**

Arrivée de Madame de LESQUEN.

DELIBERATION : 3

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2016

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

Monsieur le Maire ouvre ce débat par un propos introductif.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire ouvre pour VERTOU une séquence financière qui nous conduira jusqu'au vote du budget en décembre prochain.

Cet instant prend une dimension particulière à un moment où l'Etat tergiverse sur les réformes qu'il convient de mener, hésite sur le cap à donner alors que nos concitoyens nous demandent transparence, anticipation et vision pour nos collectivités.

C'est tout l'objet de ce débat d'orientations budgétaires qui sera présenté par Jérôme Guiho, l'Adjoint au Maire, chargé du budget mais aussi de la prospective financière.

L'année dernière, à cette même période, je vous disais combien je croyais à une manière de faire de la politique à VERTOU, fondée sur 3 axes :

- un principe, celui du respect de l'intérêt général tout en recherchant la qualité et la satisfaction des habitants,
- une attitude, celle du volontarisme pour la maîtrise des dépenses publiques dans le but de maintenir une indépendance financière et une capacité à investir,
- et un cadre, celui de la constance dans l'attachement au territoire et à la proximité.

Ces 3 piliers déterminent l'action de la majorité municipale, Vertou naturellement.

Notre objectif, c'est d'engager l'Avenir de VERTOU et de poursuivre son développement équilibré en tenant compte d'un environnement financier contraint et incertain.

C'est aussi de réaliser progressivement tous les engagements que nous avons pris devant les électeurs en mars 2014 en imaginant le VERTOU de demain.

Le contexte national et les contraintes financières ne doivent pas nous empêcher d'agir pour les vertaviennes et les vertaviens dans la droite ligne qu'ils ont choisi en mars 2014.

Jérôme Guiho évoque la construction budgétaire en cours dont la conclusion sera le vote du budget au conseil municipal de décembre.

Depuis plus de 6 mois les élus travaillent à cette construction avec plusieurs axes d'effort :

- la volonté de maintenir un haut niveau de service public*
- un programme d'investissement important, dont les choix définitifs seront présentés lors du budget*
- malgré le contexte difficile, il n'y aura pas de hausse de taux*

Ces points d'appui sont aussi le fruit de la bonne gestion des années précédentes.

Ce soir est le temps d'étudier l'environnement de cette construction, les grands équilibres que la ville souhaite tenir, avec un focus spécifique sur la dette, des éléments de prospective. S'agissant des contraintes nationales, le projet de loi de finances prévoit une hypothèse de croissance à 1,5%, un objectif de déficit à 3.3% du PIB.

L'ensemble des concours financiers aux collectivités locales s'élèvera à près de 51 milliards, en chute de 5,3 % par rapport à 2015, dont les 2/3 concernent la DGF/ l'article 58 prévoit la participation des collectivités au redressement des comptes, la réforme de la DGF a été reportée au 1/1/17. Ce désengagement de l'état est croissant, avec une baisse cumulée de 5 milliards, nous frôlerons les 9 milliards l'année prochaine et nous serons à plus de 12 milliards et demi en 2017. Au total, nous serons en l'espace de quatre exercices sur une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités qui s'élèvera à 28 milliards d'euros ce qui représente une baisse pour Vertou de 1,3 million € par an dès 2017.

Le bloc communal concentre 40 % de l'effort.

Très concrètement, la baisse de la DGF était annoncée à -9,6% pour 2016 avant la décision de report de la réforme. Pour Vertou, cela représente une amputation de 442 000 euros sur la DGF ; dans la réforme reportée, la Dotation nationale de péréquation était en jeu, soit un montant de 200 000 euros environ.

L'association des Maires de France a tiré la sonnette d'alarme sur la chute des dotations. S'agissant des autres mesures, le FPIC augmente de 125 %. Concernant les mesures de soutien économique, Vertou bénéficiera de l'élargissement du FCTVA.

S'agissant du désendettement, l'encours de la dette et le ratio de désendettement sont très bons au 31/12/2015 : depuis 5 ans, la ville n'a pas emprunté avec une dette à moins de 400 euros par habitant, bien inférieure à la moyenne de la strate. Cette courbe s'explique par des dépenses de fonctionnement contenues, un certain dynamisme des bases fiscales. La capacité de désendettement de la ville est établi à 2 ans.

Sur la question des emprunts, ceux-ci sont répartis en 9 lignes différentes, avec un montant à 6.6 millions hors revolving, sur la base d'un taux moyen de 2.31%. La dette est notée par la charte de la bonne conduite, avec un risque proche de 0 en raison de son équilibre : diversification des emprunts et des prêteurs et répartition entre taux fixes et variables. Le profil d'extinction est d'un peu plus de 12 ans.

Malgré les contraintes nationales fortes, l'ambition municipale reste forte et nous comptons poursuivre le développement de Vertou.

Plusieurs objectifs sous-tendent la stratégie financière

- *préserver la qualité de vie des vertaviens au regard du niveau des prestations, de la qualité des équipements que nous souhaitons proposer*
- *maintenir et développer une intervention publique de proximité adaptée aux besoins et aux ressources des vertaviens*
- *une ville moderne, attractive, connectée au territoire de la métropole et du vignoble*
- *investir utile dans le respect de nos engagements électoraux malgré le contexte financier en veillant à ne pas déstabiliser nos équilibres financiers, même si les ratios évolueront nécessairement en dégradation comme dans toutes les collectivités de France.*

Nos principes

- *le budget de Vertou est au service du projet municipal que se sont choisis les vertaviens*
- *nous voulons préserver nos marges de manœuvre pour affronter un avenir financier incertain et garder une épargne positive en fin de mandat*

Cette stratégie financière se définit par des choix d'actions entre fonctionnement et investissement et des choix en termes de modes de financement c'est-à-dire l'équilibre entre dette, épargne et fiscalité.

Plusieurs points de vigilance

- *tenir notre engagement électoral en matière de fiscalité : pas d'augmentation des taux en 2015, 2016, 2017*
- *garder notre ambition autour de la politique enfance-jeunesse. Cette ambition a déjà été traduite par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et l'abaissement des taux d'encadrement découlant de la mise en place du PEDT*
- *garantir la qualité du service public vertavien car le mouvement que l'on connaît aujourd'hui ne sera pas sans impact et sans conséquence sur ce service public et je sais que nous sommes un certain nombre autour de cette table à y être attaché. Nous avons à Vertou un service public reconnu par nos concitoyens, un service public apprécié. C'est une priorité pour notre équipe municipale de préserver ce haut niveau de services.*

Se projeter au-delà de 2016 est très difficile et dans le contexte actuel l'exercice se révèle complexe. Pour autant, la prospective établit un projet d'investissement d'environ 14 millions d'euros d'ici 2018. Le niveau de service public devant être garanti, les objectifs d'évolution moyens pour les 3 ans à venir ont été fixés avec un maximum à 2.5% sur les charges de caractère général et 3.5% pour les charges de personnel.

L'objectif sur la capacité de désendettement est fixé à 3.5 années à l'horizon 2018, bien en deçà des recommandations nationales qui fixent à 7 années la zone d'alerte.

Notre épargne projetée pour financer les investissements sera de 2.8 millions en 2016 et 1.3 millions en 2018, annonçant probablement un montant en dessous de 1 million d'euros pour la fin de mandat.

Des facteurs d'incertitude :

- *la baisse des compensations et la pérennité du fonds d'amorçage du PEDT*
- *la hausse des recettes fiscales est limitée au dynamisme des bases et à la revalorisation nationale, sans hausse de taux*
- *la construction du budget s'appuiera sur la traduction des engagements en matière de jeunesse, de valorisation du patrimoine et d'accompagnement associatif.*

Nous souhaitons maintenir un haut niveau d'investissement à hauteur d'un montant compris entre 5 et 6 millions en 2016. Un effort conséquent est fait sur cet exercice 2016 qu'il faut souligner.

Nous poursuivons notre rigueur budgétaire en contenant au maximum les charges à caractère générale et la masse salariale.

- *la prévision de la section de fonctionnement s'élève à 23 millions d'euros. Les impôts et taxes représentent les $\frac{3}{4}$ des recettes qui seront en évolution d'un peu plus de 3% sans augmentation des taux. Les dotations et participations représentent 15% des recettes et sont en diminution de 7,2%, le produit des services évolue très légèrement.*

Du côté des dépenses, les charges de personnel représentent 55% des dépenses de fonctionnement, avec évolution de 4% liée notamment au nouveau taux d'encadrement des activités périscolaires. Nous notons aussi les prélèvements et amortissements à hauteur de 15%, les charges à caractère générale en hausse prévisionnelle de 0.7 %, intégrant les dépenses pour de nouvelles actions fortes telles que l'enfance jeunesse, l'entretien de nouvelles surfaces d'espaces verts, la prise en main des studios de musique à Cour et Jardin.

La section d'investissement est de 8.5 millions comprenant 5.5 millions d'équipements, le remboursement de la dette représente 11 % des dépenses. L'emprunt projeté est un emprunt théorique qui sera annulé au moment de la reprise des excédents au budget supplémentaire.

S'agissant de la répartition des investissements, les 2/3 concerneront les opérations spécifiques, 1/5 pour l'entretien du patrimoine communal, 300 000 € sur les acquisitions foncières ainsi que sur les équipements des services.

Monsieur Guiho insiste sur la satisfaction de pouvoir présenter dans un mois un budget volontariste, sans augmentation des taux d'imposition qui permettra à la commune de répondre aux besoins et aux attentes du territoire.

Déclaration de Monsieur Piveteau

Cette année encore, que de déception pour cette présentation de vos orientations financières même si apparait une ébauche de prospectives pour ce mandat.

Au niveau national, les années se suivent et se ressemblent. La participation à l'effort de diminution du déficit public est toujours bien d'actualité. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs publics s'est mobilisé pour dresser nos comptes publics. Si cet effort est d'une ampleur inédite, il ne constitue nullement une surprise. Cette baisse n'est pas sans conséquence sur l'investissement local. Un chiffre l'illustre. En 2014, l'investissement public local des communes a reculé de 14%. Ces baisses vont sans doute trop loin mais des améliorations ont par ailleurs été constatées. Le débat budgétaire sur la partie recettes du projet de loi de finances 2016 a permis d'obtenir quelques avancées concernant le fonds de

compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Ce fonds assure aux collectivités territoriales la compensation de la TVA acquittées sur les dépenses d'investissements et voit son assiette élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à l'initiative du gouvernement et de la majorité parlementaire.

Je rappelle par ailleurs que la partie dépenses du PLF prévoit la création d'un fonds d'aides à l'investissement local d'un milliard d'euros. J'ajoute que le PLF propose une hausse des montants consacrés à la péréquation sensiblement identique à celle réalisée en 2015. C'est un signe fort envoyé aux collectivités les plus pauvres. La nouvelle réforme repoussée à 2017 peut susciter des inquiétudes mais comme pour la présente PLF le débat parlementaire sera là, on le souhaite, pour éviter une nouvelle ponction des concours de l'Etat.

La cour des comptes a remis le 13 octobre 2015 son rapport annuel consacré aux finances locales confirmant que leur situation financière s'est à nouveau dégradée en 2014. La chute de l'auto financement étant désormais qualifiée de structurelle soit l'illustration du fameux effet de ciseaux dénoncé par les différents associations d'élus locaux ces derniers mois. Toutefois, il y a un point de divergence entre ces associations et la cour des comptes sur l'origine de ces dégradations. Si les premières continuent de mettre en avant la baisse des dotations, le rapport indique au contraire que la mauvaise santé des finances locales ne résulte pas en premier chef de la baisse de la DGF même si elle risque d'affecter la capacité de financement des collectivités. La cour des comptes juge que cette situation découle d'une diminution de l'épargne brute causée par le manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le rapport met en avant comme chaque année le poids et l'évolution des charges de personnel en hausse de 4% en 2014. Ce budget sera donc comme les précédents, difficile.

Au niveau local, en 2014 l'endettement de la commune a baissé mais avec un endettement de 438 € par habitant, Vertou pointe à la 4^{me} place des villes les plus endettées des communes de plus de 10 000 habitants de Nantes Métropole, soit au milieu du peloton.

Au niveau imposition, avec 580 € d'impôts par habitant on est dans la juste moyenne des communes de plus de 10 000 habitants de Nantes Métropole qui est de 579 €. Mais nous restons une des rares communes à ne pas avoir de dégrèvement autre que celui pour les personnes en situation de handicap.

Au niveau investissement, Vertou semble une machine en panne car pour les cinq dernières années, Vertou est seulement à la 8^{me} place des villes de plus de 10 000 habitants de Nantes Métropole qui investissent. Pour ne pas être désagréable, on ne s'est pas réduit aux chiffres des quatre dernières années, on a inclus la cinquième, ou Vertou est autrement avant dernière.

Quant à votre insistance sur le maintien des taux et cette promesse tenue. Je vous rappelle que c'était la 80^{me} et la dernière proposition de notre programme électoral que vous aviez fustigé à l'époque. Dans la presse, le 1^{er} février 2014, vos propos n'étaient-ils pas « je ne m'engagerai pas comme certains à ne pas augmenter les impôts pendant trois ans, il y a trop d'incertitude ». Nous avons donc été les premiers à annoncer cette mesure que nous jugeons très importante pour nos concitoyens vous obligeant ainsi à revoir vos positions.

Vos choix budgétaires. Je vais reprendre les propos que vous avez tenus l'an dernier pour répondre à nos propositions. « je tiens à vous dire que j'entends bien toutes vos propositions. Sans être désagréable, ce sont celles de notre liste qui ont été retenues aux élections municipales. Je vais commencer par tenir la parole que j'ai donnée aux Vertaviens en

réalisant notre programme ». Un suivi de bilan que tout élu fait pour évaluer la progression de son programme et être transparent vis-à-vis des électeurs aurait été le bienvenu et un geste fort.

Le constat un an après. C'est du « blabla » car que sont devenus la rénovation de la Place Saint Martin et la résolution des problèmes de circulation du centre-ville, ce n'était pourtant pas une petite promesse. Le regroupement des centres de loisirs, priorité annoncée il y a deux ans, un chantier important attendu depuis plusieurs générations de Vertaviens. Projet présent dans le programme de toutes les listes qui met bien du temps pour vous à se concrétiser. Serait-ce la faute à votre grande consultation sans cesse repoussée. La jeunesse deviendrait-elle une mal-aimée ? On peut se poser légitimement la question quand discrètement certaines aides dans les écoles publiques diminuent de moitié comme les heures de musique. Pourtant, il y a un an, nous avons entendu je vous cite « la concertation que je lance dès 2015 pour aborder toutes ces questions liées à l'accueil de la petite enfance, aux activités de l'enfance et de la jeunesse ». Donc, encore du « blabla ». J'attends toujours aussi votre proposition de travail en commun sur l'aide aux jeunes passant le permis de conduire. Encore du « blabla ». De même vos promesses de mars 2015 concernant les propositions de terrains pour l'Institut des Hauts Thébaudières. Rien, nous semble-t-il ? Encore du « blabla ».

Un dernier point que je souhaite aborder avant de réitérer nos propositions est celui du travail municipal. Dans votre intervention, vous nous aviez dit, je vous cite à nouveau « on ne va le faire (travailler) de manière sectaire ou contradictoire avec les groupes de l'opposition municipale. Nous allons le faire en essayant de travailler ensemble, en essayant d'être consensuels dans nos méthodes de travail. Nous attendons toujours les actes le prouvant. Le vécu d'un an nous a beaucoup fait entrevoir le contraire. Je dirais toujours du « blabla ». Je vous pose donc la même question que l'an dernier. Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour le bien vivre ensemble, décliné lors de votre campagne ? La solidarité ne doit pas être un vain mot, nous devons répondre aux besoins des familles démunies, des personnes âgées, de la petite enfance, à la suffisance de logements locatifs sociaux, permettre l'amélioration des logements insalubres, rien ne transparait à ce sujet dans vos orientations.

Nos propositions. Quant aux orientations que nous souhaiterions voir impulser, nous reprenons nos propositions de l'an dernier. Plus de solidarité en augmentant le budget du CCAS pour permettre de financer pour les jeunes les licences sportives en fonction du quotient familial, pour financer la mise en place d'aides pour les sorties scolaires, pour aider les familles monoparentales et les personnes âgées au faible revenu, particulièrement fragilisées face à la crise. Plus de solidarité en proposant des vacances séjours seniors abordables pour tous. Plus de place pour la famille, la culture et le sport pour tous, en mettant en place une carte famille donnant accès gratuitement à l'emprunt de livres à Libre Cour et à des entrées piscines. Plus de place pour la jeunesse, en appliquant une tarification des services proposés à la jeunesse en fonction du revenu réel et non d'un quotient familial pour éviter les effets de seuil. En aidant les jeunes passant le permis de conduire en contractualisant avec eux une action de solidarité auprès des associations, plus de place pour la bio diversité et la protection de l'environnement en instaurant l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains agricoles en culture bio. En augmentant la part du bio dans les cantines en ayant recours autant que possible à la production locale. Plus de place pour le citoyen en accordant dès 2016 un budget de quelques dizaines de milliers d'euros pour des projets de proximité émanant des Vertaviens et votés par eux-mêmes. Ces actions sont réalisables et finançables sur ce mandat. Certaines sont mêmes peu coûteuses. Nous souhaiterions aussi que soit augmentée la capacité d'accueil en garde collective, que soit favorisée l'implantation d'une structure

permettant l'accueil notamment d'enfants en situation de handicap en lien avec des instituts Vertaviens liés au handicap. Que soit engagée une réflexion sur le sport élite à Vertou. Pour les investissements, à quand une étude sur le réaménagement de la salle Sèvre et Maine et de la halle en prenant en compte l'ensemble du site. Notre commune mérite des investissements d'avenir. Quelle est votre stratégie ? Pourquoi ce manque d'ambition pour Vertou ? Aucune perspective, aucune ambition dans vos orientations budgétaires si ce n'est de désendetter la ville. Pourtant, de l'avis même de votre prédécesseur, cet endettement était raisonnable. Pourquoi cette ambition ? Est-ce pour assurer l'avenir de la commune ou votre avenir.

Déclaration de Madame Héridel

Sur le plan national

Le projet de loi de finances 2016 se donne comme objectif de ramener le déficit public à 3,3% du produit intérieur brut et bien évidemment les collectivités territoriales vont devoir participer à cet effort. Comme l'année dernière nous sommes confrontés à une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État. De nouveaux critères d'attribution sont introduits et pour ma part je me félicite des critères retenus relatifs à la ruralité et à la solidarité urbaine recentrés sur les communes fragiles, même si bien évidemment ces critères ne bénéficient pas à la commune de Vertou qui contribue par ses efforts à la solidarité nationale.

Jouer la solidarité entre région riches et pauvres, entre communes riches et communes pauvres me semble être plus que jamais une nécessité.

Le projet de loi de finances 2016 prévoit, comme en 2015, une dotation budgétaire d'1 milliard d'euros de soutien à l'investissement dont 500 millions sur la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics et la construction de logements afin notamment d'augmenter le parc du logement social.

Sur le plan local

Je soutiendrai tout projet vertavien allant dans le sens de la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics et la construction de logements afin notamment d'augmenter le parc du logement locatif social qui est une nécessité dans notre commune.

J'espère que notre commune s'inscrira dans ces programmes avec Nantes Métropole et le département.

Vertou devra lancer un programme ambitieux de rénovation et d'isolation du bâti qui permettra de générer des économies et d'assurer aux vertaviens des emplois non délocalisables.

Sur Vertou, le budget 2016 ressemble à s'y méprendre au budget 2015, je fais donc le même constat que l'année dernière : le projet de budget 2016 affiche un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 400 000 € et une capacité d'autofinancement de 4 900 000 €

Nous disposons dans notre commune d'une bulle d'épargne, extrêmement importante.

Les recettes constituées proviennent de ce que paient les vertaviens, par leurs impôts, la fiscalité, les droits de mutation, et les prestations de service (droits d'entrée à la piscine, à la médiathèque, au centre aéré, au restaurant scolaire etc...

Les charges sont stables : frais de personnels, de gestion, d'entretien, financiers etc...

Si de tels moyens ont pu être dégagés, c'est qu'on a économisé sur les charges...moins de personnel, moins de prestations et de services...

Je l'ai déjà dit l'année dernière : faire des économies n'est pas pour une mairie le seul objectif acceptable à atteindre, si cela est réalisé au détriment de ses habitants.

Une mairie comme Vertou se doit de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins de ses administrés que ce soit en matière de conditions de vie, transports, accueil de la petite enfance, scolarité, solidarités...

Certes les financements dégagés vont permettre d'autofinancer nos projets d'investissements, mais là encore quels sont-ils ces projets ?

On attend toujours la mise en œuvre du Centre de loisirs prévu dans votre programme électoral.

La municipalité se félicite de son faible endettement, mais compte tenu des faibles taux d'emprunts pour les collectivités on peut considérer qu'une commune qui a recours à l'emprunt aujourd'hui, non seulement ne s'endette pas, mais qu'au contraire, elle s'enrichit tout en répondant aux besoins de sa population.

Une commune qui n'investit pas s'appauvrit : ses équipements vieillissent, son bâti est mal isolé et donc les dépenses d'énergie s'envolent, les conditions d'accueil de ses administrés comme les conditions de travail de ses personnels sont moins bonnes.

Vous vous félicitez Monsieur le Maire d'avoir un matelas d'épargne, mais les habitants de Vertou doivent savoir que non seulement cela n'est pas du tout productif et que cela leur coûte cher, car ils paient des impôts et des taxes importantes et n'ont pas en retour les services attendus dans leur vie quotidienne.

Les vertaviennes et les vertaviens ne disposent pas

- de centre socio-culturel,*
- de maisons des associations,*
- de lieux citoyens où ils pourraient se rencontrer, échanger.*

Vous comptez trop sur les initiatives individuelles ou associatives.

Plus que jamais, il est nécessaire de mettre en place à Vertou des lieux du « vivre ensemble » qui porteraient les valeurs de solidarité et de fraternité. Vertou en a les moyens.

A quelques jours de l'ouverture de la COP 21, je voudrais rappeler que vous portez la responsabilité de la mise en œuvre de la transition énergétique sur notre commune, la mise en place d'un plan d'actions en matière d'économie d'énergie et de protection environnementale.

Il nous appartient à nous élus de proximité d'encourager les initiatives allant dans ce sens, à favoriser les productions locales, les marchés de producteurs locaux, les amap, privilégier les moyens de transports collectifs, mettre en place des moyens de co-voiturages etc...

Il faut aussi, et peut-être surtout, éduquer nos enfants en ce sens en proposant la création de jardins potagers dans les écoles et les lieux d'accueil collectifs, faire la part belle aux nourritures locales et de saison dans les écoles, les crèches, les maisons de retraite.

Je terminerai mon propos en parlant de ces populations vertaviennes non imposables qui représentent 29% des foyers de la commune. Ils sont d'autant plus isolés qu'ils vivent dans une commune aisée, ils ont besoin d'être entendus et soutenus.

Nous avons à Vertou les moyens d'engager une vraie politique de solidarité, c'est aujourd'hui une nécessité.

Déclaration de Monsieur Gouty

Aspect national

Le projet de budget 2016 amplifie les choix d'austérité

- une nouvelle baisse de 16 milliards de crédits publics utiles, alors que les entreprises se voient attribuer un cadeau de 41 milliards, sans contrepartie.*
- la baisse des aides personnalisées au logement pour financer l'aide aux réfugiés : insupportable opposition de pauvres à d'autres pauvres !*
- la sécurité sociale avec une baisse de 7 milliards*
- réduction drastique des dotations d'Etat*

On est loin d'une vraie réforme fiscale qui allie justice fiscale, avec de nouvelles tranches et une plus grande progressivité.

- baisse de 6% de l'aide au développement.*

Au moment où la France s'engage sur les fronts militaires, où elle va accueillir à Paris des délégations du monde entier dans le cadre de la COP 21, comment accepter qu'elle sacrifie l'aide au développement et le budget du ministère de l'environnement !

M Hollande, lors du discours devant le congrès à Versailles, débloque des moyens consistants pour le renseignement, la police, l'armée, la justice, les douanes, il déclare : « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité »

On aurait aimé qu'il s'engage de la même manière pour la santé, les services publics, les collectivités, l'éducation et l'emploi.

Les dotations

Les artifices gouvernementaux de dotations verticales ou horizontales (les communes « riches » donnant aux communes « pauvres » avec une enveloppe insuffisante : répartition de la pénurie) ne peuvent masquer la baisse drastique et sans précédent des dotations d'Etat :- 28 milliards d'ici 2017.

Une véritable purge « austéritaire ».

Pour Vertou, le manque à gagner sera de 1 300 000 €.

Pour refuser d'être les « plumés de l'austérité » il faut agir avec la population.

Vous refusez d'agir contre ces baisses, comme je vous l'ai demandé en septembre 2014, octobre 2014 et à l'occasion de la journée de l'AMF en septembre 2015 où je vous ai demandé de participer.

Votre absence de réponse, certes peu courtoise, équivaut à un aveu d'inaction.

Cette austérité commence à avoir des effets négatifs sur les activités des PME, avec comme conséquences, licenciements, délocalisation, faillites d'entreprises, chômage.

Les collectivités représentent 71% des investissements publics, elles n'ont pas d'endettement élevé, sont tenues à l'équilibre de leur budget.

Investir, emprunter, ce n'est pas de la dette, c'est préparer l'avenir, au service du bien commun, l'intérêt général, l'humain d'abord !

Aspect métropolitain

- les transports publics ;

Avec 1000 vertaviens mobilisés en 2013-2014 pour le prolongement de la ligne 4 du Busway, le rétablissement du 28 dans Beautour, la création d'autres lignes de proximité dans les quartiers, aucun soutien de la municipalité et des autres listes d'opposition.

Maintenant beaucoup se réveillent et défendent ce qu'ils ont ignoré auparavant.

Les besoins en amélioration des dessertes publiques sont une évidence.

La municipalité doit relayer les exigences citoyennes pour répondre aux besoins

- sur la tarification :

Certes, une amélioration, mais on est loin du compte pour favoriser l'accès du plus grand nombre au transport en commun public.

On a beaucoup parlé de solidarité. Je voudrais insister sur une situation qui mérite d'avoir des réponses.

Un quartier qui regroupe 6 villages, s'est mobilisé pour obtenir le raccordement de leurs habitations au réseau d'assainissement collectif.

Les familles concernées se sont constituées en association : « les villages oubliés de Vertou ».

Leurs motivations, leurs solidarités, leurs mobilisations pour demander la gratuité du raccordement est exemplaire et ne peut que me réjouir, car la démarche citoyenne, collective sur un projet précis (comme cela s'est réalisé pour le bureau de Poste de Beautour, les transports publics, le camping, les collèges publics) est essentielle pour créer un rapport de forces face aux décideurs.

La municipalité devrait, sans réserve, soutenir ces initiatives citoyennes qui représentent la démocratie en actes.

La mobilisation opiniâtre de l'association en direction de l'opinion publique, des élus de Nantes-Métropole et de Monsieur le Maire de Vertou a porté ses fruits.

Ainsi, en juin 2015, elle a obtenu des résultats : une grande majorité des habitations a bénéficié de la gratuité totale ou partielle de la taxe financière de l'assainissement collectif.

Mais, il y a une ombre au tableau ! 30 à 40 maisons ont été « oubliées » par ces avancées et devraient payer une taxe de 1 500 à plus de 4 000 €.

Cela concerne des habitations anciennes, ou d'autres ayant peu de terrain, le plus souvent occupées par des personnes modestes ou âgées, pour lesquelles la facture représente plusieurs mois de salaire ou de retraite.

Un sentiment tout à fait légitime d'injustice se fait jour.

Pourquoi les avancées obtenues pour 80% des habitations ne sont étendues aux 20% restantes ?

L'association a envoyé un courrier à Nantes Métropole qui n'a pas daigné répondre.

Je vais écrire à Nantes Métropole et je demande à Monsieur le Maire, en tant que membre du bureau de Nantes Métropole, ainsi qu'à l'ensemble des élus d'appuyer la demande de l'association, afin que tous les habitants de ces 6 villages soient traités à égalité.

J'en profite pour signaler une date anniversaire.

Il y a 10 ans, le 19 novembre 2005, Monsieur Laurent Dejoie, alors Maire de Vertou et Monsieur Eveillé, directeur du Pôle Vignoble promettaient d'être raccordé avant la fin 2011 et sans participation financière des habitants.

Aujourd'hui, ce 19 novembre 2015, si, certes, la municipalité ne peut plus honorer sa promesse concernant les travaux, par contre, elle peut agir et intervenir pour que la gratuité soit effective.

Le respect de la parole donnée compte énormément pour ces riverains, dont beaucoup se sont investis ou s'investissent dans la vie locale, que ce soit sur le plan économique ou associatif et sont des contribuables.

Monsieur le Maire, vous avez l'occasion de mettre en pratique votre politique de « proximité municipale » comme l'a défini, votre adjoint, Monsieur Rialland en octobre 2014, je cite « être proche des gens, présent sur le terrain au cœur de l'action ; être une courroie de transmission population-mairie, une charnière en quelque sorte ».

L'aspect local

- la santé :

L'institut des Hauts-Thébaudières : au-delà de la question de sa délocalisation, c'est la politique d'austérité de l'ARS qui propose des restructurations dans les activités et les conséquences négatives sur les personnels

Ceux-ci sont inquiets, se sont mobilisés et ont le soutien de la liste Front de Gauche.

Suite à la fermeture de la piscine de l'établissement, urgent de construire une piscine intercommunale financée par le département.

L'hôpital intercommunal Sèvre et Loire : malade de l'austérité et de l'emprunt toxique

Le plan triennal d'économie de l'ARS va avoir des conséquences négatives sur les salariés et les patients (au niveau national c'est - 3milliards et - 20 000 emplois). Là aussi nous sommes aux côtés des personnels et patients

- scolaire : la mise en place du PEDT s'inscrit dans la politique de désengagement de l'Etat (municipalisation de l'école) avec les inégalités qui suivent (12% des élèves hors circuit).

Je rappelle que le décret spécifiait : « favoriser la réussite de tous les élèves ».

Victor HUGO disait : « l'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui est plus sacré que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'Etat »

La municipalité a engagé une concertation trop courte dans le temps, avec un manque d'ambition sur le contenu des activités. Qui devraient être des « activités pédagogiques complémentaires et ne pas reléguer dans le périscolaires une part des apprentissages, définir des compétences différentes ».

Rappel de mes propositions : séparation des études dirigées et des TAP, diminution du nombre d'élèves par groupe : 10 en maternelle et 14 en élémentaire.

Concernant le rôle des élus, il a été cantonné à des réunions de commissions mais ils se sont vus retirer leur pouvoir de décision par le vote en conseil municipal: la souveraineté des élus a été bafouée. Le 49 .3 vertavien a frappé pour la 2^{ème} fois.

Les élus des 3 listes d'opposition ont réagi par « une lettre ouverte ».

Je précise que ce manquement à la démocratie, à la souveraineté concerne l'ensemble des élus

- la construction du collège Jean Monnet sur le stade Sèvre et Maine va entraîner une restructuration sur l'emplacement actuel du collège.

J'ai fait des propositions d'un complexe sportif d'athlétisme sport-collectif, car les équipements de qualité pour la pratique diversifiée de l'athlétisme font défaut.

Est-ce que la municipalité a des projets ?

- pour de vrais emplois publics, statutaires et non des « emplois d'avenir »

Je suis en désaccord avec les externalisations des services.

Je préconise l'application à la base de la taxe d'habitation.

- pour la gratuité jusqu'à 6 ans de la piscine municipale

- pour la gratuité des prêts des livres

- pour la prise en charge à 100% des frais d'enlèvement des nids de frelons asiatiques, comme l'appliquent certaines communes.

- pour une véritable démocratie locale :

Envers les élus, envers la population, avec la création de véritables conseils de quartiers

Monsieur Hiérnard précise à Monsieur Gouty qu'il n'est pas mandaté pour parler au nom de l'ensemble des élus.

Monsieur Guiho exprime ses regrets que les propos tenus soient très éloignés des enjeux d'un DOB, ressemblant davantage à des paroles de campagne municipale.

Monsieur Guiho termine en citant G. Sand : la critique est plus facile que la pratique.

Monsieur le Maire constate que la vision pour Vertou n'est pas partagée.

Les concertations évoquées ont en effet été décalées pour en affiner la méthodologie et en garantir l'efficacité ; elles ont été déplacées de fin 2015 à début 2016. Les objectifs sont connus et reconnus, il s'agit de la préservation de la qualité de vie des Vertaviens, de la connexion de la ville moderne et attractive. L'utilité des investissements, dans le respect de ce qui a été initié depuis 15 mois est avérée ; l'équipe municipale se donne les moyens de son projet, en garantissant de ne pas augmenter les taux pour la 2nde année consécutive.

Intervention de Monsieur Dumas

Vous n'avez retenu que ce que vous avez voulu entendre. On l'a dit l'année dernière et on le redit aujourd'hui, la baisse des dotations de l'Etat va trop loin.

On apprend ce soir que vous avez fait une proposition de terrain municipal à l'institut des Hauts Thébaudières en juin. Je pensais que cela devait être abordé, comme cela avait été convenu, en commission aménagement.

Pouvez-vous préciser quel terrain municipal a été proposé à l'Institut des Hauts Thébaudières afin que tous les élus puissent en avoir connaissance.

Monsieur Piveteau complète en précisant que les élus de la majorité ont politisé eux-mêmes le débat de ce soir.

Monsieur Gouty insiste auprès du Maire et de l'ensemble des élus pour qu'ils appuient la demande des villages oubliés.

Monsieur Amailland précise que sur la question des Hauts Thébaudières l'institut n'a pas donné suite aux premières propositions de la ville et ce dossier n'a donc pas été instruit, d'où l'absence du passage en commission. Il insiste sur le fait que la ville restera un partenaire des Hauts Thébaudières efficace et attentif aux besoins du personnel, des usagers, du territoire.

Monsieur Amailland conclut en prenant note des désaccords et en remerciant l'adjoint au budget et à la prospective financière.

La loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992, notamment en son article 11, impose aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, qui se tiendra pour la commune le 18 décembre prochain.

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires sera introduit par la présentation d'un rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

VU les éléments du rapport ci-annexé communiqué à chaque conseiller municipal

VU les éléments de discussion portés en commission municipale du 10 novembre 2015

CONSIDERANT les interventions des différents conseillers municipaux et débats au sein de l'assemblée

Le conseil municipal,

Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

DELIBERATION : 4

OBJET: Créances éteintes suite à procédure de liquidation judiciaire et de surendettement

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

En application de jugements du Tribunal d'Instance de Nantes, prononçant un effacement de plusieurs créances de deux usagers des services de restauration scolaire et des activités Enfance – Jeunesse, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des créances éteintes dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Les titres de recette concernés représentent un montant cumulé de 566,11 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015,

Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2015,

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'extinction de créances de la Ville,

Le conseil municipal

Prend acte de l'extinction des créances suite à procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 5

OBJET: Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget Principal

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Des admissions en non-valeur

Des titres de recettes pour un montant total de 1 172,21 € n'ont pas pu être honorés. Il s'agit principalement de dettes liées à la restauration scolaire et aux activités Enfance – Jeunesse, après que le Comptable Public a engagé la procédure habituelle, sans effet.

Le détail de ces frais, imputés sur le budget principal de la commune, figure en annexe pour un montant de 1 172,21 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015,
Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2015,

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances de la Ville,

Le conseil municipal

Approuve la liste de créances irrécouvrables dont l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 6

OBJET : Construction DOJO - Lot 4 : validation des pénalités définitives

RAPPORTEUR : Benoît LOIRET

EXPOSE

En 2014, la ville de Vertou a réalisé la construction du DOJO dont la maîtrise d'œuvre était assurée par le Cabinet Déesse 23.

Concernant le lot 4, le montant des pénalités financières appliquées provisoirement en phase chantier, a été calculé sur un volume de 100 jours de retard. Or, durant la fin du chantier, l'entreprise a pu rattraper une partie de son retard.

La maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la clôture du chantier, impute donc 50 jours de retard pour l'entreprise « Constructions Martin ».

Il convient donc que la réfaction partielle du nombre de jours de retard, objet de pénalités, soit validée par l'assemblée délibérante, afin de pouvoir procéder au règlement définitif du lot 4 « Bardage » titulaire « Construction Martin »,

Vu l'avis de la Commission de Travaux, Aménagement et Cadre de Vie réunie le 4 novembre 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

AUTORISE le Maire à appliquer les pénalités proposées par la maîtrise d'œuvre de 5 000 € et à signer les pièces justificatives de marché correspondantes.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 7

OBJET : Acquisition auprès de Monsieur Paul Martin de parcelles sises la Bretonnière

RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

EXPOSE

La commune constitue une réserve foncière sur le site de la Bretonnière, face à la nouvelle gendarmerie et dans la continuité du cabinet de radiologie, pour développer à terme un programme d'habitat favorisant la mixité sociale ainsi que, de manière résiduelle, des activités tertiaires ou de services.

Il est proposé de compléter la réserve foncière communale par l'acquisition auprès de Monsieur Paul Martin des parcelles de terre cadastrées section CP n° 334, 337, 343, 328 et 346 pour une contenance globale de 244 m² et classées en zone UBa du Plan Local d'Urbanisme.

S'agissant de délaissés de voirie situés dans la marge de recul inconstructible de 25 mètres liée à la route départementale, la vente est consentie au prix de 10 € le m², soit pour 244 m² la somme de 2 440 €, conforme à l'estimation de FranceDomaine du 6 octobre 2015.

Vu la commission aménagement réunie le 4 novembre 2015

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section CP n° 334, 337, 343, 328 et 346 auprès de Monsieur Paul Martin selon les modalités définies ci-dessus.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution des présentes, les frais afférents étant supportés par la commune.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 8

OBJET : Ecoles publiques : subventions pédagogiques année scolaire 2015/2016

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

La Ville, dans le cadre de sa politique éducative en faveur des enfants vertaviens, apporte un concours financier aux écoles publiques pour la mise en place de projets d'écoles. Cela concerne les sorties scolaires, les classes transplantées, les projets pédagogiques.

L'attribution de ces enveloppes pédagogiques repose sur le principe suivant :

- Sorties scolaires : un forfait par enfant et par an.
- Classes transplantées : un forfait par enfant et par jour de classe transplantée.
- Projets pédagogiques : un crédit suivant la nature du projet et sa cohérence avec le projet d'école.

Précédemment, les subventions pédagogiques étaient votées en décembre pour l'année scolaire en cours. Or, ce rythme de financement s'est avéré pénalisant pour certaines écoles qui souhaitent engager une action dans les premières semaines du 1^{er} trimestre scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adapter son calendrier en conséquence et de délibérer dès à présent sur l'attribution des subventions pédagogiques à partir des projets qui ont été déposés par les écoles publiques à la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions qui favorisent la réussite éducative des enfants vertaviens

Vu l'avis de la commission famille solidarités proximité

Le conseil municipal

DECIDE de verser, au titre de l'année scolaire 2015/2016, les subventions suivantes :

Ecole maternelle des Treilles
Compte Boudchou EMP des Treilles 1 269 €

Ecole maternelle de l'Enclos
Compte coopérative scolaire EMP l'Enclos 669 €

Ecole maternelle Henri Lesage
Compte OCCE 44-coopérative scolaire EMP H. Lesage..... 1 124 €

Ecole élémentaire des Treilles
Compte EPE Treilles 4 033 €

Ecole élémentaire de l'Enclos
Compte EPE Enclos..... 1 727 €

Ecole élémentaire H. Lesage
Compte OCCE 44-coopérative scolaire EPE H. Lesage..... 2 740 €

Ecole primaire des Reigniers
Compte EPP Reigniers1 558 €

Ces sommes sont inscrites au compte 6574 «subvention de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé» du budget primitif 2015.

Monsieur Dumas s'interroge sur les montants indiqués dans la délibération qui paraissent concerner les projets pédagogiques alors que les sorties scolaires et les classes transplantées sont également évoquées. Monsieur Dumas s'étonne des chiffres produits et de l'incohérence qu'ils semblent mettre en avant. Il demande qu'à l'avenir la délibération précise le forfait par élève pour les sorties scolaires et pour les classes transplantées, il souhaite aussi que la commune réalise une étude comparative sur les subventions scolaires dans les communes de Nantes Métropole de plus de 10 000 habitants et enfin, que les subventions liées aux classes transplantées soient attribuées en fonction des revenus des familles. Il s'enquiert de savoir si d'autres montants seront votés au BP 2016.

Monsieur le Maire partage le souci de clarté sur la délibération et rappelle que l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse apportera les compléments nécessaires si tel n'a pas déjà été fait, en commission famille solidarités.

Madame ESSEAU précise que les sommes sont débloquées en fin d'année pour que les classes transplantées puissent partir dans les conditions les plus avantageuses financièrement.

Monsieur Dumas indique que cette délibération ne sera pas votée compte tenu de son absence de clarté. Monsieur le Maire préfère ne pas obérer les projets des écoles et sollicite ce vote et s'engage à ce que les explications complémentaires soient apportées en commission. Il invite également les conseillers municipaux à ne pas hésiter à solliciter préalablement à la séance de conseil les adjoints concernés quand des questions de cet ordre se présentent.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 31 VOIX – 4 ABSTENTIONS.**

DELIBERATION : 9

OBJET : Horloge de l'église St Martin – Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXPOSE

Le mécanisme de l'horloge publique de l'église Saint-Martin, installé en 1891, et quelques équipements annexes nécessitent aujourd'hui une intervention pour être maintenu en état.

La restauration de cet élément intéressant du patrimoine communal s'inscrit dans la politique municipale culturelle liée au patrimoine, laquelle vise à :

- Structurer une bonne connaissance du patrimoine bâti, mobilier, paysager et immatériel du territoire communal, qu'il soit public ou privé ;
- Favoriser la préservation des éléments de patrimoine bâti et paysager ;
- Et permettre à la population d'appréhender les principales caractéristiques du patrimoine et de l'histoire locale.

Cette restauration peut par ailleurs être soutenue par la Fondation du patrimoine, organisme créé par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, qui a pour buts, notamment, de sensibiliser les Français au nécessaire effort commun en faveur de notre patrimoine national et de participer à la réalisation de programmes de restauration.

Ainsi, la Fondation du patrimoine offre la possibilité de faciliter l'appel aux dons des particuliers et des entreprises en proposant une plate-forme internet permettant le don en ligne et en délivrant aux donateurs un reçu permettant le bénéfice d'avantages fiscaux.

Un projet de convention de souscription, présenté en annexe de la présente délibération, a donc été établi avec la Fondation du patrimoine, avec pour objectifs :

- Financer la restauration du mécanisme et de la chambre de l'horloge ;

- Permettre aux vertaviens, scolaires et adultes, de découvrir un élément de patrimoine de qualité et un savoir faire artisanal ;
- Valoriser la démarche de la Ville de conservation de son propre patrimoine ;
- Promouvoir auprès des propriétaires privés les avantages fiscaux liés à la rénovation du patrimoine.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant la valeur patrimoniale du mécanisme de l'horloge publique de l'église St Martin et l'intérêt à le restaurer ;

Considérant le dispositif de souscription proposé par la Fondation du patrimoine et le financement qu'il peut apporter ;

Considérant la politique culturelle municipale en faveur du patrimoine ;

Le conseil municipal

- Approuve la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine, présentée en annexe de la présente délibération,
- Accepte d'en percevoir un don au profit de la rénovation du mécanisme de l'horloge publique de l'église Saint Martin et de ses éléments connexes ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les avenants nécessaires à sa mise en œuvre durant toute sa période d'exécution ;
- Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74 - *Dotations, subventions et participations* et à l'article 7478 - *Autres organismes*.

Sur cette question Monsieur Gouty rappelle ses réserves émises lors de la commission, car l'effort ne devrait pas être commun mais celui de la collectivité qui devrait prendre en charge ces frais à 100%. Il s'interroge sur la volonté d'économie de la part de la commune que sous tendrait cette délibération.

M. Bardoul apporte un complément d'information en précisant que les contribuables qui acceptent de participer bénéficieront d'une réduction d'impôt de 66%. Les entreprises participantes bénéficieront également d'un crédit de mécénat.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.**

Question orale Monsieur GOUTY

Objet : l'hôpital intercommunal Sèvre et Loire de Vertou et du Loroux-Bottereau

Monsieur le Maire,

Les difficultés financières des hôpitaux ne sont pas dues à une mauvaise gestion, mais surtout à des politiques publiques d'austérité qui se succèdent, de soutien à l'investissement, privilégiant le financement par l'endettement (Plan Hôpital 2007 et 2012) ainsi que les stratégies des banques.

Les conséquences sont dramatiques pour les personnels qui voient s'aggraver leurs conditions de travail et pour les patients moins bien pris en charge.

Ainsi, pour la construction de l'hôpital de Vertou, un emprunt très important a été contracté auprès de la banque Dexia, indexé sur le franc suisse.

Dexia a fait faillite et a été reprise par la SFIL (société de financement local), dont le capital est détenu à 75% par l'Etat, 20% par la caisse des dépôts et consignations et 5% par la banque postale.

Le taux de remboursement de cet emprunt toxique est à un niveau extrêmement élevé (23%)

L'Etat a créé un fonds de solidarité très insuffisant.

Mais ce n'est ni à l'Etat, ni aux collectivités, ni aux hôpitaux de financer l'incurie des banques. Les élus, les citoyens ont un rôle important à jouer.

Les solutions ne consistent pas à la résignation, à la renégociation, ni au fonds de solidarité.

La solution passe par une annulation législative du mode de calcul des taux d'intérêt de ces prêts (revenir au taux légal de 0,93%).

Une loi doit les déclarer illégaux au motif qu'ils sont spéculatifs, donc illégitimes.

Monsieur le maire, et aussi Président du Conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal Sèvre et Loire de Vertou-Le Loroux-Bottereau,

Allez-vous engager ou poursuivre des actions en justice sur la base du manquement par la banque prêteuse ?

Allez-vous adhérer aux associations qui luttent contre les emprunts toxiques ?

Allez-vous informer véritablement et complètement les citoyens et encourager leur mobilisation ?

Dans ce contexte très difficile pour les hôpitaux, dont celui de Sèvre et Loire, qu'en est-il du projet de reconstruction de l'hôpital Sèvre et Loire du Loroux-Bottereau ?

Est-ce que toutes les démarches engagées se déroulent comme prévues et sont en voie d'aboutir ?

Michel GOUTY

Elu PCF-FDG

Groupe « Pour une Alternative de Gauche à Vertou – l'Humain d'Abord ! »

Réponse

Monsieur le Maire

En février dernier, vous m'aviez déjà interrogé sur le contexte financier de l'hôpital Sèvre et Loire.

Je vous avais répondu que la situation était maîtrisée par la Direction qui s'inscrivait dans la démarche nationale de sécurisation des emprunts avec l'appui de l'Etat et de la Société de financement local.

A ce jour, je vous confirme cette position et vous précise que l'hôpital continuera à travailler dans ce sens avec la Fédération hospitalière de France (FHF) et les représentants des collectivités locales.

Il n'est donc pas prévu d'engager une quelconque procédure judiciaire qui contredirait cette démarche collective et nationale.

Pour ce qui concerne la reconstruction de l'hôpital au Loroux-Bottereau, le projet est toujours en cours et nous sommes en attente d'une validation du budget 2016 par l'ARS incluant le financement de ce projet.

Je n'ai pas plus d'information à vous communiquer aujourd'hui et vous confirme mon volontarisme sur le sujet pour le service public de nos Territoires et de ses habitants.

RAPPEL DES DELIBERATIONS

Intercommunalité

- 1 Avis sur le projet de schéma de coopération et de mutualisation de la métropole nantaise
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND
- 2 Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale
RAPPORTEUR : Rodolphe AMAILLAND

Finances – Ressources humaines

- 3 Débat d'orientation budgétaire 2016
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO
- 4 Créances éteintes suite à procédure de liquidation judiciaire et de surendettement
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO
- 5 Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget Principal
RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

Equipement - Environnement -Travaux - Aménagement

- 6 Construction DOJO : lot 4 : validation des pénalités définitives
RAPPORTEUR : Benoît LOIRET
- 7 Acquisition auprès de Monsieur Paul Martin de parcelles sises la Bretonnière
RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

Famille et solidarité

- 8 Ecoles publiques : subventions pédagogiques année scolaire 2015/2016
RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

Sports, culture, animations

- 9 Horloge de l'église St Martin – Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

. Questions Orales

. Informations diverses